

## L1 Droit général Amphi NZ

Session RATTRAPAGE 2019

**Mme Rzepecki**

**Durée : 1h30**

**Document autorisé : Code civil**

**Traitez les trois questions suivantes**

1° L'évolution du rôle du Conseil constitutionnel

2° A quoi servent les présomptions ?

3° Cas pratique

Afin de financer l'achat d'un appartement à Strasbourg, M. Muller a, en septembre 2018, emprunté 350 000 euros à la BME (banque mutualiste de l'est). Le prêt, contracté sur une durée de 15 ans avec un taux d'intérêt à 2,2%, a été établi en toute légalité à l'agence de la banque à l'Esplanade en deux exemplaires.

M. Muller a correctement remboursé son prêt les six premiers mois mais n'a effectué aucun remboursement depuis le mois de mars. En raison d'un train de vie dispendieux, ses finances sont à sec, alors même qu'il vient de revendre l'appartement à M. Heinz. Il a déjà tout dépensé !

La banque souhaiterait néanmoins obtenir le remboursement de sa créance. A défaut, elle se contenterait de récupérer l'appartement qu'elle se chargerait elle-même de vendre.

Conseillez tout d'abord la banque sur ses droits, étant précisé que M. Muller ne conteste aucunement avoir contracté le prêt.

Indiquez-lui ensuite les précautions qu'elle aurait pu prendre pour éviter un risque de non-paiement.

**Il est INTERDIT de reproduire les faits.**